



Pourquoi mettre en place un dispositif de Gouvernance du Système d'Information (GSI) ?

Les différents acteurs de la communauté universitaire s'appuient de plus en plus fortement sur le système d'information (SI) institutionnel pour exercer leurs missions et assurer le bon fonctionnement de l'Université. Certaines activités, voire certains métiers, se transforment grâce à l'évolution du SI et la mise à disposition de nouveaux services et outils informatiques.

Compte tenu de ces enjeux et des multiples ressources impliquées dans cette évolution, une coordination du SI s'impose à différents niveaux, afin d'optimiser les investissements en la matière et de s'assurer de la maîtrise des projets. Aussi, le Rectorat a décidé dans sa séance du 21 mai 2007, sur la base d'une étude qu'il avait commanditée à l'interne, de mettre en place un véritable dispositif de gouvernance du système d'information à l'Université.

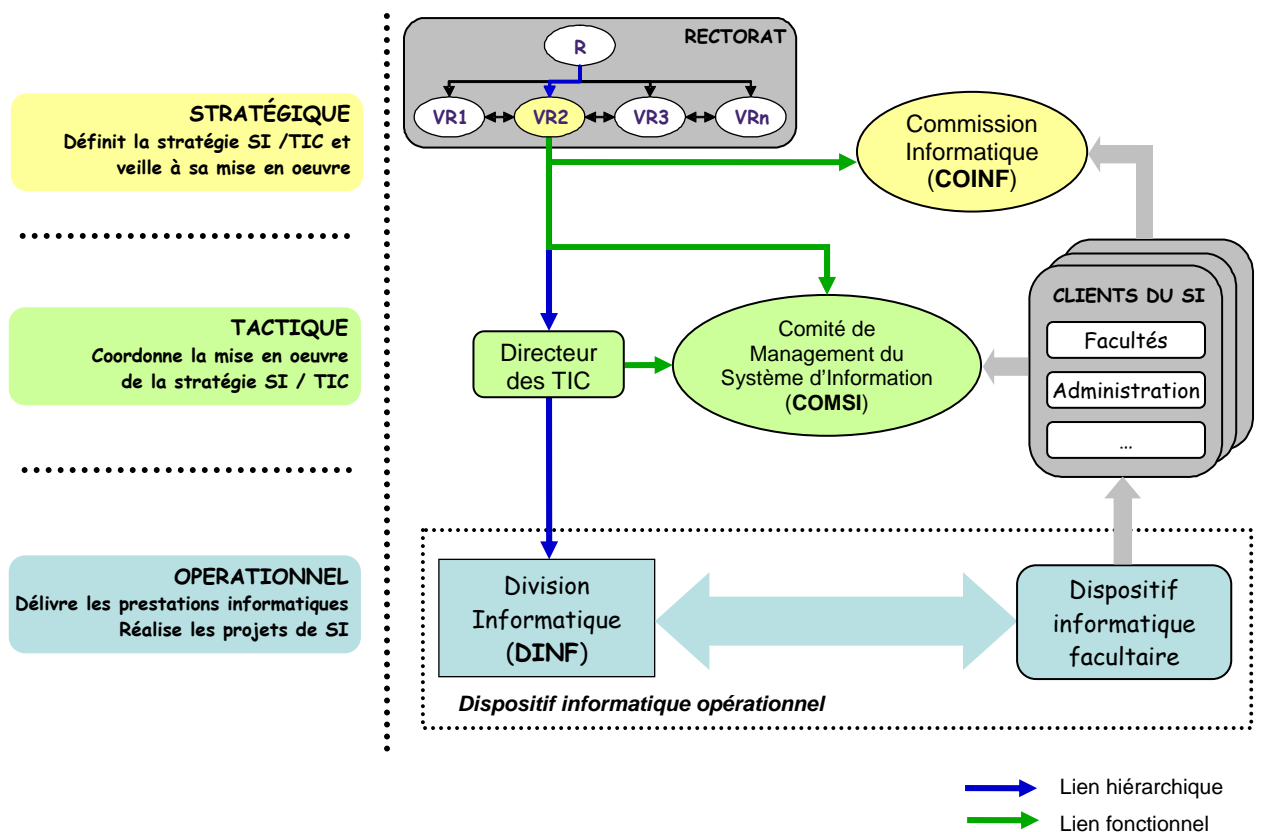
Un dispositif à 3 niveaux : stratégique, tactique, opérationnel

Le dispositif s'articule sur trois niveaux. Tout d'abord, au niveau **stratégique**, il s'agit de fixer les grandes orientations qui guident l'évolution du système d'information et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie générale de l'Université. Ces éléments se concrétisent par des initiatives stratégiques inscrites au Plan Directeur Informatique (PDI), cadre de référence qui sera validé par le Rectorat et dont l'évolution périodique sera pilotée par la Commission Informatique (COINF) et mobilisera l'ensemble des commissions informatiques facultaires (CIFE).

Le plan directeur étant posé, il s'agit d'en coordonner à un niveau **tactique** sa mise en œuvre. Cette responsabilité est attribuée au Comité de Management du Système d'Information (COMSI), nouvel organe émanant de la COINF, qui réunit différentes compétences centrales et facultaires et s'appuie sur une organisation lui permettant de remplir sa mission. Le COMSI devient le mandataire de tous les projets du SI institutionnel.

A un niveau **opérationnel**, la réalisation des différents projets de SI ainsi que la délivrance des prestations aux utilisateurs sont assurées par le dispositif informatique opérationnel. Le bon fonctionnement de ce niveau est renforcé par la mise en œuvre de processus basés sur les meilleures pratiques du domaine.

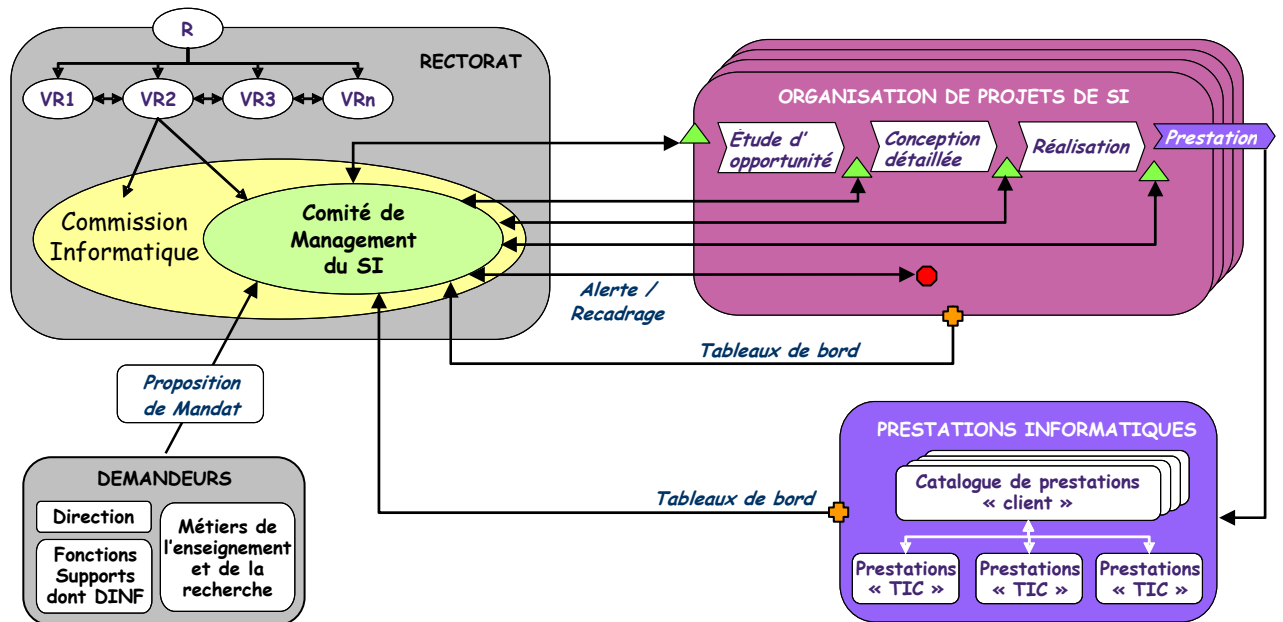
Ce dispositif est illustré par le schéma ci-dessous :



Par conséquent, le Comité de Management du Système d'Information (COMSI) succède au Bureau de la COINF, qui avait temporairement repris les tâches assumées partiellement par le SIGES, organisme supprimé par le Rectorat dès le 1^{er} mars 2007.

Les différents flux animant ce dispositif

Le schéma suivant illustre les principaux flux échangés au sein du nouveau dispositif, ainsi que les moments clés dans la vie d'un projet où celui-ci entre en contact avec la gouvernance :



Les engagements pris au sein de ce nouveau dispositif, concernant aussi bien les projets que les prestations, se déclinent en termes de résultats à atteindre. Leur suivi est réalisé à travers différents tableaux de bord agrégés, sur lesquels s'appuie le COMSI pour piloter le dispositif à un niveau global et procéder le cas échéant aux arbitrages nécessaires.

Pour obtenir plus de détails sur l'analyse qui a été menée sur le sujet au sein de l'Université et les recommandations qui ont été validées par le Rectorat dans sa séance du 21 mai 2007, le lecteur est invité à lire le rapport « Gouvernance informatique : analyse et recommandation », [disponible en ligne ici](#).

Conclusions et perspectives

Par la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de gouvernance du système d'information (GSI), l'Université se donne les moyens de maîtriser l'évolution de son système d'information, au profit de l'ensemble de la communauté. Un cadre de référence, flexible et évolutif, fixe les grandes orientations et priorités stratégiques, tandis qu'une organisation réunissant les différentes parties prenantes en assure leur mise en œuvre. Les mécanismes qui régissent le fonctionnement de ce dispositif favorisent une approche transversale du SI, à travers les projets et les prestations, et la responsabilisation des différents acteurs. Un mode de travail participatif et la transparence du fonctionnement à tous les niveaux sont également des caractéristiques fortes de ce nouveau dispositif.